

mencement de la prochaine session pour se faire ouvrir les crédits nécessaires. Les fonctionnaires du Gouvernement doivent savoir depuis des mois quelles sont les dépenses urgentes, il eût été facile de les porter à notre connaissance. Le ministre des Finances nous dit, par exemple, que le chemin de fer transcontinental ne constitue pas un nouveau chef de dépense. C'est vrai ; il occupe l'attention du Parlement depuis deux ans, et il eût été aussi facile il y a trois mois qu'aujourd'hui de nous soumettre les crédits qui s'y rapportent. Sous ce rapport, le Gouvernement n'agit pas avec bonne foi à l'égard du Parlement et du pays.

Quand on parcourt la longue liste des crédits destinés aux travaux à exécuter dans les ports et les rivières et autres entreprises de cette nature, on est obligé de conclure ou que le ministre des Finances n'a guère exercé de discernement, ou que le ministre des Travaux publics a dû présenter un budget supplémentaire d'un volume extraordinaire. Le ministre exerce-t-il quelque discernement ou se contente-t-il de soumettre en bloc les budgets des divers départements pour les déposer ensuite sur le bureau de la Chambre ? A-t-il imposé des restrictions aux différents services ? Toutes ces demandes de crédit, les a-t-il pesées, les a-t-il critiquées comme il est tenu de le faire en sa qualité de gardien du trésor public ? C'est ce que je ne saurais dire, mais, chose certaine, c'est que le budget qu'il a déposé n'est guère susceptible de porter à croire qu'il a rempli son devoir.

La présente session s'est prolongée jusqu'à l'été, jusqu'à une époque où les députés ne songent plus qu'à s'en aller—les partisans du Gouvernement ne veulent plus rester ici dans le seul but de voter, et les membres de la gauche ne se soucient pas de critiquer plus longtemps les actes du Gouvernement. Si elle devait se prolonger encore, je me demande comment nous ferions pour obliger les députés à s'occuper des affaires publiques.

Je ferai observer au premier ministre qu'il fut question, il y a quatre ans, de certaine mesure législative qui n'a jamais été présentée. Je veux parler du projet de loi qu'on avait promis de déposer au sujet de l'assiduité des membres du Parlement. Au cours de la présente session, les absences ont été d'une fréquence déplorable. Je sais des membres de cette Chambre qui n'ont pas vaqué pendant dix jours à leurs devoirs parlementaires, et cette négligence tend de plus en plus à se généraliser. Je crois que l'on devrait se hâter de déposer un projet de loi semblable à celui dont il fut question il y a quatre ans. Je me suis déjà entretenu avec certains membres du Gouvernement d'un projet sur lequel je vais me permettre de revenir : il y aurait tout avantage à convoquer le Parlement plus tôt qu'on ne fait. Au Canada, l'année se partage en deux parties bien distinctes : à la fin de l'automne,

en hiver et au commencement du printemps, les neuf dixièmes des gens n'ont que peu de chose à faire ; on pourrait dire que c'est la saison du repos. Au printemps, en été au commencement de l'automne, la grande majorité de la population vaque à ses occupations. Depuis que je siège ici, c'est-à-dire depuis 1896, les sessions se sont ouvertes tantôt en janvier, tantôt en février et parfois même en mars, pour se clore le plus tôt vers la mi-mai. La session de 1903 se prolongea jusqu'au 24 octobre après avoir duré 7 mois et 12 jours. A en juger par les observations faites par certains ministres et particulièrement par le ministre des Finances, ce qui s'oppose surtout à ce que les Chambres soient convoquées plus tôt, c'est que l'année financière expirant le 30 juin, il est impossible que les comptes et les rapports des différents ministères puissent être déposés avant la mi-janvier ou la première semaine de février. Existe-t-il quelque raison particulière qui nous empêche de faire en sorte que l'année financière expire, comme en Angleterre, le 31 mars au lieu du 30 juin ?

M. FIELDING : Non ; il y a beaucoup à dire en faveur du changement.

M. R. L. BORDEN : Je me suis laissé dire que de 1875 à 1878, le ministre actuel du Commerce (sir Richard Cartwright) tenta d'effectuer un changement dans ce sens. Ce que j'en sais, je l'ai appris par ouï-dire. Je serais heureux que le Gouvernement songeât sérieusement à fixer la fin de l'année financière au 31 mars, au lieu du 30 juin. Que résulterait-il de ce changement ? Le Parlement pourrait se réunir au commencement de novembre, et chaque département aurait un mois de plus qu'à présent pour tailler de la besogne aux représentants du peuple ; la prorogation pourrait toujours avoir lieu le 1er avril ou, le plus tard, le 1er mai. Je ne prétends pas savoir jusqu'à quel point le changement est praticable, mais il me semble qu'il est possible de l'effectuer. S'il en était ainsi, le Parlement pourrait se réunir en novembre et nous pourrions vaquer à nos devoirs parlementaires à une époque de l'année où la majorité des gens sont relativement peu occupés, ce qui nous permettrait d'atteindre deux buts excellents : premièrement, la Chambre siégerait à l'époque où les gens sont le moins occupés et, en second lieu, il est certain que le changement aurait pour effet de déterminer nombre d'esprits sérieux à entrer dans la vie publique, qui ont jusqu'ici hésité à le faire, et que l'on serait heureux de voir siéger ici.

Je me suis permis de faire part de ce projet, parce que je n'aurais peut-être pas eu d'autre occasion de l'exposer d'ici à la fin de la session. J'espère que le premier ministre le ministre des Finances et leur collègues daigneront le mettre à l'étude, car c'est se trouver dans une situation intolé-